

Consultations pré-budgétaires 2025-2026 du ministère des Finances du Québec

Le contexte économique et politique actuel est empreint d'incertitudes et le Québec doit se préparer à toute éventualité, tout en maintenant le cap sur ses objectifs phare de transition énergétique et de réduction des gaz à effet de serre. À titre d'acteur incontournable dans le système énergétique québécois, Énergir s'inscrit comme partenaire privilégié du Gouvernement du Québec dans l'atteinte de ses cibles, tant sur le plan du développement économique que sur le plan climatique. La résilience du réseau de distribution d'Énergir, la diversité des solutions énergétiques offertes à sa clientèle et les développements en cours de projets d'énergies renouvelables contribuent à diversifier le mix énergétique du Québec et sont des atouts que le gouvernement doit continuer de soutenir, particulièrement dans le contexte actuel.

Énergir souhaite, par la présente, sensibiliser le ministère des Finances à l'importance d'accroître la production d'énergie renouvelable locale afin de réduire notre dépendance aux importations et ainsi améliorer notre balance commerciale et la résilience de notre économie. Les efforts en efficacité énergétique doivent aussi s'accélérer pour réduire les besoins en énergie et accroître notre productivité énergétique.

Sommaire des recommandations

Énergir recommande que:

- les fonds pour le PSPGNR soient reconduits et que le nouveau cadre normatif soit publié dans les meilleurs délais.
- le Gouvernement du Québec diversifie ses aides financières afin d'accélérer le déploiement de production locale de GNR, de façon à augmenter substantiellement les volumes produits localement et ainsi accroître son autonomie énergétique.
- que soient maintenues les enveloppes destinées aux projets de valorisation des rejets thermiques.
- que les véhicules lourds fonctionnant au gaz naturel demeurent admissibles aux subventions du programme Écocamionnage.
- que le plafond de subvention fixé à 80% des surcoûts soit retiré des cadres normatifs afin d'accélérer le déploiement de l'offre biénergie.
- que le programme Écopformance soit modifié afin d'éviter de pénaliser les clients qui sont proactifs en matière de lutte aux changements climatiques en s'approvisionnant en GNR.

1. Augmenter la production d'énergies renouvelables au Québec pour accroître notre autonomie énergétique

Le Gouvernement du Québec a été un pionnier, en 2019, lorsqu'il a adopté le Règlement concernant la quantité minimale de GSR devant être livrée par un distributeur, puis qu'il a mis en place le Programme de soutien à la production de gaz naturel renouvelable (PSPGNR). Le Québec s'est alors inscrit comme leader nord-américain et les politiques publiques favorables ont contribué à attirer des acteurs européens de renom. On compte présentement 9 projets en injection, 4 en construction et plus d'une trentaine en développement, tous financés par le PSPGNR.

Le GNR est appelé à jouer un rôle important au cours des prochaines années pour remplacer les énergies fossiles. L'énergie sous forme gazeuse demeurera essentielle notamment pour certains procédés industriels, la gestion de la pointe de demande électrique et le transport lourd. Énergir estime que l'injection de GNR dans le réseau gazier, en remplacement du gaz naturel fossile, contribuera à réduire les émissions de GES de 33% en 2050, par rapport au niveau de 2020. Combiné aux autres stratégies de réduction des volumes et de séquestration carbone, Énergir pourrait contribuer à réduire de 116% les émissions de GES en 2050, par rapport à 2020. La biométhanisation agricole est aussi l'une des seules façons de réduire les GES issus de la gestion des fumiers et lisiers des établissements agricoles. Or, le secteur agricole québécois a vu ses émissions de GES augmenter de 12,6% entre 1990 et 2022, ce qui en fait l'un des seuls secteurs de l'économie dont les émissions de GES ont augmenté¹. L'augmentation des émissions pour la gestion des fumiers est encore plus marquée, à 42,9%.

Par ailleurs, le GNR produit au Québec remplace le gaz naturel fossile 100% importé. Les impacts sur la balance commerciale sont donc importants, sans compter que la production locale de GNR génère des retombées économiques dans les régions du Québec. Les digestats produits par la biométhanisation permettent également de réduire l'utilisation d'engrais chimique, ce qui réduit encore davantage les importations et les impacts environnementaux du secteur agricole.

Malgré ses retombées positives, la filière de production du GNR au Québec est confrontée à de nombreux défis et on observe un certain ralentissement dans le déploiement des projets. La principale raison demeure le report constant de la publication du nouveau cadre normatif du PSPGNR, échu depuis le 31 mars 2024. À terme, l'objectif est de développer une filière qui soit rentable, efficace et hautement productive sans l'aide des subventions publiques. L'industrie n'est toutefois pas encore à ce stade et il est essentiel d'accélérer l'octroi de subventions. Énergir voit deux pistes de solutions.

¹ MELCCFP. *Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2022 et leur évolution depuis 1990*. Décembre 2024. <https://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/ges/2022/inventaire-ges-1990-2022.pdf>

1.1 Publier dans les meilleurs délais le nouveau cadre normatif du PSPGNR

Le PSPGNR, qui a jusqu'à présent financé 35 études et 13 projets de production de GNR, est échu depuis le 31 mars 2024. Malgré les demandes répétées de l'industrie et la disponibilité des enveloppes dans le Fonds pour l'électrification et les changements climatiques, le MEIE n'a toujours pas procédé à la publication du cadre normatif révisé. Or, ce programme est essentiel pour que la filière puisse maintenir son élan. Le volet 1 finançait les études de pré faisabilité, ce qui a permis à de nombreux projets d'émerger, alors que le volet 2 finançait la construction des projets. Plusieurs projets sont présentement pris entre les deux, c'est-à-dire que des études ont été réalisées et qu'ils sont prêts à passer à l'étape suivante, mais le financement pour la phase de réalisation n'est pas disponible.

Énergir recommande que les fonds pour le PSPGNR soient reconduits et que le nouveau cadre normatif soit publié dans les meilleurs délais.

1.1.1 Mettre en place des aides financières pour accélérer le déploiement de projets d'envergure

Le PSPGNR est particulièrement adapté pour la réalisation d'études (volet 1) et de projets de plus petite envergure. Le plafond de financement était fixé à 15 M\$ jusqu'à concurrence de 50% des dépenses admissibles. Ainsi, pour les projets dont le coût de construction est estimé à 30 M\$, le PSPGNR convient parfaitement et il est tout à fait possible de construire des projets intéressants avec un tel investissement. Ce sont toutefois des projets de plus petite envergure et les volumes produits sont, incidemment, plus faibles. À titre d'exemple, les neufs projets québécois qui injectent et vendent leur production à Énergir produisent environ 35 Mm³ par année, pour une moyenne de 3,8 Mm³ chacun. Des projets agricoles de plus grande envergure pourraient injecter 20 Mm³ chacun. Or ces projets ne pourraient bénéficier que de 15 M\$ d'aide du PSPGNR (si le cadre normatif était finalement publié), ce qui représente 7,5% des coûts du projet estimés à environ 200 M\$. Ainsi, les projets qui contribueraient de manière importante à l'augmentation de la capacité de production ne sont pas soutenus de manière équivalente, ce qui explique en partie les volumes pour l'instant modestes de GNR produits au Québec.

Énergir est d'avis que le PSPGNR demeure un véhicule important,. Toutefois, pour augmenter les volumes produits localement, l'industrie et le gouvernement doivent chercher à accélérer le déploiement de projets de plus grande envergure. Énergir est prête à mettre des sommes substantielles en équité pour concrétiser la réalisation de projets de production d'envergure, dans la mesure où des freins au développement de la filière sont levés par différentes parties prenantes, notamment le gouvernement. Le contexte géopolitique actuel milite en faveur d'une augmentation des capacités de production locale et Énergir entend répondre présent.

Énergir recommande que le Gouvernement du Québec diversifie ses aides financières afin d'accélérer le déploiement de production locale de GNR, de façon à augmenter substantiellement les volumes produits localement et ainsi accroître son autonomie énergétique.

1.2 Accélérer la transition énergétique

1.2.1 Maintenir les aides financières pour la transition énergétique

Afin de soutenir la transition énergétique durable et ordonnée, il est impératif de maintenir les aides financières aux programmes et projets éprouvés. Ces aides sont cruciales pour accélérer l'adoption de ces solutions et maximiser l'adhésion à celles-ci par les citoyens et les entreprises du Québec.

Soutenir la valorisation des rejets thermiques

L'un des principaux changements en voie de s'opérer dans le système énergétique du Québec est la valorisation des rejets thermiques. Une étude publiée en 2024² estimait le potentiel technico-économique de valorisation des rejets thermiques pouvant être revalorisés en milieu urbain (soit pour le chauffage de quartiers mixtes) à 83,6 PJ, ou 64,2 PJ situés à proximité des centres de population. Si les rejets thermiques devaient chauffer des serres agricoles, le potentiel serait alors de 104,8 PJ, soit assez d'énergie pour approvisionner 4500 ha et réduire ou éviter jusqu'à 6,6 Mt éq. CO₂ en émissions de GES. Le potentiel de valorisation de ces rejets est immense et d'autant plus pertinent qu'il permet de réduire la demande énergie primaire, et donc les importations d'énergie et la pression sur le réseau électrique.

Le Gouvernement du Québec reconnaît d'ailleurs le potentiel de ces rejets. Un programme de valorisation des rejets thermiques a été mis en place et est doté d'une enveloppe substantielle de 394,45 M\$ provenant du FECC. Le MELCCFP a aussi publié un projet de règlement sur la déclaration obligatoire des rejets thermiques qui permettra de dresser un portrait plus clair des gisements de chaleur sur le territoire. Il s'agit d'une voie prometteuse.

Énergir est activement investie dans le développement de projets de valorisation des rejets thermiques. Énergir est l'un des acteurs québécois détenant la plus grande expertise en matière d'exploitation de réseaux souterrains et de livraison d'énergie chez des clients (avec tout ce que ça implique comme la facturation mensuelle, le service à la clientèle, la disponibilité de techniciens 24 heures sur 24, etc.) Énergir est également propriétaire de l'une des plus grandes centrales de chauffage et de climatisation au Canada (Énergie Chaleur et Climatisation Urbaine, ECCU) et détient donc déjà une grande expertise en la matière.

² Marcotte, B. et al. *Évaluation du potentiel technico-économique de valorisation des rejets thermiques*. 2024. Polytechnique Montréal.

La construction de réseaux thermiques urbains est donc une extension naturelle de ses activités de distribution énergétique.

Le développement de boucles thermiques prend toutefois du temps. Les projets doivent rassembler de nombreuses parties prenantes et requièrent un alignement complexe des échéanciers de plusieurs acteurs (municipalités, promoteurs immobiliers, gestionnaires d'infrastructures urbaines, générateur de chaleur, etc.) Les enveloppes doivent demeurer disponibles dans le temps pour donner de la prévisibilité aux développeurs de projets de réseaux thermiques.

Énergir recommande que soient maintenues les enveloppes destinées aux projets de valorisation des rejets thermiques. Ces aides sont essentielles pour que plusieurs projets d'envergure puissent être annoncés sous peu.

Maintenir l'admissibilité des véhicules lourds fonctionnant au gaz naturel au programme Écocamionnage

Le programme Écocamionnage vise à réduire les émissions de GES dans le secteur des transports lourds. Il permet de financer l'acquisition de certains véhicules dont les émissions de GES sont plus faibles qu'un équivalent fonctionnant au diesel. À l'heure actuelle, les camions fonctionnant au gaz naturel sont admissibles aux aides gouvernementales.

Le gaz naturel a un rôle important à jouer dans la transition énergétique des camions lourds. Un récent rapport produit par l'Institut du Véhicule Innovant (Flotte rechargeable Camions Lourds) faisait état du fait que seulement 27% des camions de classe 8 (plus de 27 215 kg) seraient électrifiables sur le plan opérationnel. À cela s'ajoutent le volet économique peu concurrentiel, les immenses délais de livraisons pour obtenir des camions électriques, les grands besoins énergétiques en électricité et les contraintes du réseau électrique, faisant de l'électrification des véhicules lourds une technologie encore trop peu mature pour espérer décarboner le secteur entier. La recharge publique pour véhicule lourd au Québec est encore très rare ce qui complexifie la gestion des opérations pour les entreprises de camionnage. Ces dernières se doivent d'opérer dans un certain rayon de leur terminal, où l'accès à la recharge est disponible. À ces défis logistiques, s'ajoutent également les défis liés à la gestion du changement et la formation de la main d'œuvre puisqu'opérer des véhicules électriques nécessite des compétences différentes de l'opération de véhicules au gaz naturel comprimé renouvelable. Les ressources additionnelles en temps et en argent sont à prendre en considération.

Finalement, les contraintes actuelles du réseau d'Hydro-Québec rendent les projets d'électrification de camions lourds difficiles, voire impossibles dans certains cas. La puissance requise pour ravitailler des camions à batteries est considérable. Il est donc essentiel de reconnaître que certains segments de marché du camionnage lourd comme le transport longue distance (comme les camions transitant sur l'axe Québec-

Windsor) ne sont pas adaptés à l'électrification. Un rapport de la Chaire de gestion du secteur de l'énergie des HEC Montréal publié en 2023³ concluait également à la pertinence du GNR dans la décarbonation des transports. Le recours aux camions lourds fonctionnant au GNR était l'option de décarbonation la plus intéressante sur le plan économique.

La décarbonation du transport lourd, à l'instar de la décarbonation de tout autre secteur ayant des objectifs climatiques d'importance au Québec, doit être effectuée de manière cohérente, avec des réglementations gouvernementales harmonisées. Étant donné que le GNR est reconnu par le gouvernement du Québec comme une solution de décarbonation pour le secteur du bâtiment, que les moteurs au gaz naturel sont admissibles au programme Écocamionnage, et que ces moteurs sont une technologie mature et éprouvée par plusieurs entreprises au Québec (Robert Transport, CAT, Express Mondor) depuis plus de 10 ans, il est crucial de préserver et valoriser le rôle du GNR dans la décarbonation du transport lourd. Certaines juridictions, comme la Californie, ont déployé des mesures qui font qu'en 2023, 97% de tout le gaz naturel utilisé par les véhicules a été du GNR⁴. On peut également penser à d'autres juridictions ayant défini des normes VZE pour camions qui ont pour leur part, ouvert la porte à l'utilisation de moteur à combustion conjointement avec un approvisionnement en GNR (ex. Norvège⁵).

Énergir s'efforce de contribuer à diversifier le mix énergétique du Québec et le soutien au gaz naturel dans le programme Écocamionnage permet de renforcer cette diversification en ajoutant le gaz naturel comme carburant alternatif viable aux carburants fossiles traditionnels, là où l'électrification n'est pas possible.

Énergir recommande que les véhicules lourds fonctionnant au gaz naturel demeurent admissibles aux subventions du programme Écocamionnage.

³ Roberts, N., Cyr, M., Whitmore, J., Pineau, P.-O., 2023. Décarbonation du transport routier longue distance dans l'est du Canada : Partie 2 - Une évaluation techno-économique de technologies carboneutres sur le corridor A20-H401 entre les villes de Québec et Windsor, préparé par CPCS et la Chaire en gestion du secteur de l'énergie - HEC Montréal pour le gouvernement du Québec.

⁴ RNG COALITION. *Decarbonizing California Fleets*. <https://www.rngcoalition.com/s/TP-RNG-CA-Decarbonize-2023-Final42.pdf>

⁵ CIMINO, V. *Pollution : la Norvège prend une décision radicale pour les camions*. <https://www.automobile-propre.com/articles/la-norvege-prend-une-decision-radicale-en-annoncant-la-fin-des-camions-thermiques-pour-2030/>

1.2.2 Adapter les cadres financiers

Bonifier les enveloppes des programmes Chauffez vert et Écoperformance pour la biénergie

Le réseau d'Énergir permet de fournir l'équivalent de 17 000 MW de puissance à l'ensemble de sa clientèle, dont 9000 MW spécifiquement pour le secteur du bâtiment. Hydro-Québec ne peut pas se passer de cet apport de puissance en période de grands froids, quelques centaines d'heures par année. En passant au chauffage électrique la majorité du temps, on réduit d'environ 70% les émissions de GES issues du chauffage du bâtiment, sans impact sur la gestion de la pointe.

À titre d'exemple, pour un petit commerce, la conversion d'un système fonctionnant au gaz vers la biénergie coûte environ 11 200\$ comparativement à un coût de 6085\$ pour le remplacement d'un système tout gaz. Les aides financières actuelles couvrent 80% du surcoût. Le client doit donc assumer, en plus du coût de remplacement de système qu'il aurait assumé, un 20% supplémentaire. Si on estime qu'en choisissant la biénergie, plutôt qu'un système 100% électrique ou 100% gaz, le client peut espérer des économies et observer un retour sur son investissement dès les premières années, la clientèle d'Énergir hésite parfois à choisir la biénergie en raison de ce surcoût initial qu'elle doit assumer et qui représente une somme importante pour bon nombre de ménage et de petites entreprises.

Par ailleurs, après un départ progressif, l'offre biénergie est de plus en plus populaire dans tous les segments de clientèle. Il est primordial que les aides gouvernementales soient maintenues et que les enveloppes suivent l'engouement pour maintenir la cadence.

Énergir recommande que le plafond de subvention fixé à 80% des surcoûts soit retiré des cadres normatifs afin d'accélérer le déploiement de l'offre biénergie.

Modifier ÉcoPerformance afin de reconnaître pleinement le GNR

Tel que mentionné précédemment, le Gouvernement du Québec a mis en place un cadre légal et réglementaire très favorable au développement du GNR au Québec et encourage, par la voie réglementaire, le remplacement du gaz naturel fossile par le GNR pour réduire les émissions. Le MEIE et le MELCCFP ont d'ailleurs annoncé leur intention de réglementer l'utilisation du gaz naturel dans le bâtiment. Les règlements à paraître permettront de réduire les émissions issues de l'utilisation du gaz fossile, en plus d'augmenter la demande pour le GNR. Le signal qui est envoyé est donc très clair : la décarbonation du Québec passe notamment par une utilisation accrue du GNR.

Le programme Écoperformance reconnaît également la place du GNR dans le mix énergétique. Le programme permet de financer la conversion à la biénergie et encourage l'utilisation du GNR pour les

volumes de gaz naturel résiduels, donc en période de fortes demandes électriques. Le programme finance aussi certains projets en efficacité énergétique et la conversion de procédés industriels qui permettent de réduire les GES. Les aides financières sont d'ailleurs basées sur les réductions d'émissions. Or, pour le calcul des émissions, et donc pour le calcul du montant de l'aide financière, le demandeur doit fournir les volumes de gaz naturel consommés, avant et après. Les volumes de GNR sont alors exclus du calcul de réduction. En somme, si un demandeur a été proactif et a voulu réduire ses émissions rapidement en s'approvisionnant en GNR plutôt qu'en gaz fossile, son aide financière sera réduite. Il s'agit là d'un effet pour le moins contradictoire de l'application des mesures d'aides financières.

Énergir recommande que le programme Écoperformance soit modifié afin d'éviter de pénaliser les clients qui sont proactifs en matière de lutte aux changements climatiques en s'approvisionnant en GNR.